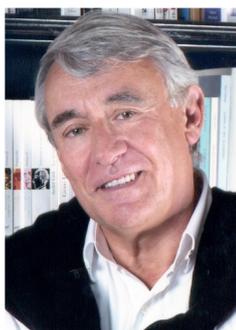




l'arrondissement qui s'engage pour la *sécurité*

ÉDITORIAL Voter les lois nécessaires à la sécurité



CLAUDE GOASGUEN
ANCIEN MINISTRE
DÉPUTÉ-MAIRE DU 16^e
ARRONDISSEMENT

L'insécurité est un mal inhérent à nos sociétés ; il importe de s'y adapter en permanence. Il n'y a pas de libertés sans sécurité. Il faut donc ajuster notre Droit à l'évolution de la délinquance et se donner les moyens de la combattre efficacement.

Prenons une forme de délinquance qui donne de Paris un visage affligeant : la vente à la sauvette. Le quartier du Trocadéro est envahi de vendeurs agressifs contre lesquels la police ne pouvait pas grand-chose, cette activité étant jusqu'ici passible d'une simple contravention. La loi LOPPSI vient d'en faire un délit à part entière, punissable de fortes amendes et de peines de prison. Les forces de l'ordre ont immédiatement pu utiliser cet outil juridique pour monter des opérations d'envergure (*lire ci-dessous*).

Face à la délinquance, mon action comme député est ferme et résolue. Lutter contre l'insécurité, c'est lutter aussi contre les fraudes qui la suscitent. Et je suis prêt à voter autant de textes que nécessaire pour assurer la sécurité des gens honnêtes, qui subissent trop souvent les conséquences de la délinquance et qui pourtant respectent nos valeurs.

Focus sur...

Contre la vente à la sauvette

Le manège exaspère touristes et riverains : dans les jardins du Trocadéro, sur le pont d'Iéna et autour du Champ-de-Mars, des dizaines de vendeurs cherchent à placer, de façon souvent agressive, leur camelote à base de Tours Eiffel et de souvenirs de pacotille. Une activité que la police combattait jusqu'ici avec des moyens légaux très limités, le « défaut d'autorisation de vente » n'étant punissable que d'une simple contravention.

Promulguée le 14 mars 2011, la nouvelle loi sur la sécurité intérieure (dite « LOPPSI 2 ») a changé tout cela. La vente à la sauvette est désormais passible de 6 mois de prison et 3750 € d'amende, peines portées à 1 an et 15 000 € si elle s'accompagne de voies de fait ou de menaces. De plus, l'exploitation de la vente à la sauvette peut valoir à ses auteurs jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende, et même 5 ans de prison dans certains cas.

Dès l'entrée en vigueur de ce texte, les

commissariats centraux du 16^e et du 7^e arrondissements ont monté plusieurs opérations d'envergure (sept en deux semaines fin mars – début avril), mobilisant des effectifs importants, avec des interventions très remarquées de la Brigade équestre de la Préfecture de police !

Bilan : plusieurs dizaines de personnes interpellées et placées en garde à vue, parmi lesquelles de nombreux immigrés clandestins. Cette fermeté s'est traduite par une sensible diminution du nombre de vendeurs, même si la pression policière doit absolument être maintenue. Comme quoi il existe aussi des lois utiles et bien appliquées...



De grosses quantités de « marchandises » ont été saisies.
Crédit photo : DR

Logements sociaux : quand la Ville ignore le 16^e...



GÉRARD GACHET
ADJOINT AU MAIRE
CHARGÉ DE LA SÉCURITÉ

La situation sécuritaire dans les logements sociaux du 16^e est au cœur des préoccupations des élus de l'arrondissement. Les troubles constatés dans certains ensembles avaient conduit Claude Goasguen à demander l'intervention du GPIS (Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance) dans trois immeubles « sensibles ».

Bien que le GPIS soit subventionné à hauteur de 5,9 millions d'euros par la Ville de Paris, donc par tous les contribuables parisiens, son président a sèchement rejeté notre demande, sous prétexte que le 16^e ne faisait pas partie des « *nouveaux quartiers retenus dans le contrat urbain de cohésion sociale* » !

Malgré cet ostracisme, la mobilisation des élus et des habitants et la forte réactivité des services de police ont permis d'améliorer sensiblement la situation, comme l'ont constaté tous les participants au dernier Conseil de sécurité réuni sur ce thème, le mardi 8 mars. Mais le 16^e, une fois de plus, ne peut compter que sur lui-même...

En bref... En bref... En bref...

Conférence-débat. « Vol d'identité : le nouveau fléau » : tel sera le thème de la première conférence du cycle « Enjeu sécurité », qui aura lieu le mercredi 25 mai, à 18h45, à la salle des mariages de la mairie du 16^e. Faux papiers, usurpation d'identité (notamment sur Internet), vols à la fausse qualité : tous les conseils de prévention utiles face à ces pratiques seront donnés par Charles Copin, journaliste, éditeur de la revue *Idem* et spécialiste de la protection de l'identité, et par Jean-Michel Fouchou-Lapeyrade, commissaire divisionnaire, commissaire central de l'arrondissement.

Voleurs sur images. Quatre individus dissimulés sous des bonnets et des capuches ont agressé le jeudi 31 mars des collégiens mineurs rue Michel-Ange, à proximité de Notre-Dame des Oiseaux, leur dérobant téléphone portable, casque audio et argent liquide, avant de s'en prendre rue Chanez à un autre jeune. Photographiés par un témoin sur son portable, les agresseurs ont également été filmés par les caméras du métro, et leur signalement transmis aux services de police.

Violence au Bois. Le Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance de l'arrondissement, réuni le jeudi 17 mars, a constaté une montée préoccupante de la délinquance dans le Bois de Boulogne : nombreuses agressions contre des prostitué(e)s,

vols à la roulotte, bris de vitres de voitures, arrivée de nombreuses étrangères en situation irrégulière... Plusieurs opérations de police ont été organisées, permettant notamment l'arrestation de l'agresseur de trois prostituées. Une action a également été entreprise pour éloigner dans la journée les prostituées des concessions sportives situées dans le Bois, très fréquentées par les enfants.

Fast-foods. Nous nous sommes fait l'écho (*cf. Lettre Sécurité n°6*) de nombreuses plaintes de riverains concernant les nuisances engendrées par les fast-foods. Des opérations de police administrative ont lieu dans l'arrondissement, afin de vérifier si ces établissements respectent bien leurs obligations d'hygiène et de nettoyage.

Scooter fou. Un jeune âgé de 17 ans roulait le 24 mars à vive allure sur le trottoir de l'avenue de Versailles. Après avoir percuté une personne âgée, qui a dû être hospitalisée pour douleurs à l'épaule, il a été interpellé par la police. Non immatriculé, le scooter était signalé volé...

16, l'arrondissement qui s'engage pour la *sécurité*

Lettre d'information mensuelle éditée
par la Mairie du 16^e arrondissement
Numéro 7 / avril 2011

Directeur de la publication : Claude GOASGUEN

Rédacteur en chef : Gérard GACHET

Conception et réalisation : Damien BARON

Contact : 01 40 72 16 13

**Pour recevoir cette lettre par Internet,
inscrivez-vous sur <http://mairie16.paris.fr>**